Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026109-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.1.09 - ENFANCE FAMILLE - Subventions - Dotation 2026

Madame Roux, adjointe, présente et commente le rapport suivant :

« Conformément à la convention approuvée par le conseil municipal le 23 janvier 2017 visant à régir les relations entre la ville d'Acigné et l'association Halte-Garderie Farandole, la mise à disposition des locaux auprès de cette dernière doit faire l'objet d'une valorisation qui donne lieu simultanément à facturation et compensation par versement d'une subvention d'un égal montant.

Cette prestation en nature a été calculée pour l'année 2025 à 21 686 €. A cette prestation, s'ajoute une subvention directe dont le montant est arrêté annuellement.

Trois autres subventions mentionnées ci-dessous sont proposées dans le secteur enfance-jeunesse-famille.

Associations	Montant en euros
Halte-garderie Farandole	8 600 € de subvention directe au titre de 2025 + 21 686 € correspondant au coût de la mise à disposition des locaux facturé sur 2025 soit 30 286 €
ACERAM	370 €
Planning familial 35	600 €
Ligue de l'Enseignement « Lire et faire lire »	100 €

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026109-DE

Elles ont été examinées en commission municipale « Solidarité et égalité des chances » le 13 janvier 2026. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote la répartition et la dotation des subventions 2026 telles qu'elles ont été proposées par la commission. Les crédits seront prévus au compte 65748 du budget principal de la ville selon les fonctions et services concernés,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.